

Compte rendu

Réunion du Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies – 27 juin 2022

Participants

Membres du Bureau

Région africaine – M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud)

Région des Amériques – M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil)

Région de l'Asie du Sud-Est – D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande)

Région européenne – M. Roland Driecé (Pays-Bas)

Région de la Méditerranée orientale – M. Ahmed Salama Soliman (Égypte)

Région du Pacifique occidental – M. Kazuho Taguchi (Japon)

Secrétariat

D^r Jaouad Mahjour, Sous-Directeur général, Préparation aux situations d'urgence

M^{me} Anne Huvos, Cheffe d'unité, Préparation en cas de grippe pandémique

D^{re} Olla Shideed, Administratrice, Préparation aux situations d'urgence

M. Steven Solomon, Juriste en chef

M. Kenneth Piercy, Juriste principal

D^r Carmen Savelli, Chargé des relations extérieures, Unité Gouvernance

M^{me} Mouna Mcharek, Chargée des relations extérieures, Unité Gouvernance

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

- Les membres du Bureau ont fait porter leurs discussions sur les préparatifs de la deuxième réunion de l'organe de négociation, prévue du 18 au 22 juillet 2022, l'objectif étant d'avancer dans l'élaboration des documents qui y seront examinés.

1. Présentation par le Secrétariat à propos des observations écrites

- Le Bureau a demandé au Secrétariat de faire le point sur les observations écrites reçues des États Membres et des parties prenantes concernées avant la date limite du 24 juin 2022 à propos du projet de plan annoté d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies. Dans l'ensemble, quelque 25 observations écrites ont été reçues des États Membres (et des organisations d'intégration économique régionale), dont une des États Membres de la Région africaine (47 États membres), une de l'Union européenne (27 États Membres), et plus d'une vingtaine ont été reçues d'autres parties prenantes. Ces observations écrites ont été communiquées aux membres du Bureau pour examen et seront colligées par le Secrétariat pour sous-tendre la rédaction d'une version révisée de l'avant-projet.

2. Processus d'élaboration d'un avant-projet

- Le Secrétariat a présenté les progrès accomplis à ce jour dans la rédaction de l'avant-projet, qui reflétait les contributions des États Membres et des parties prenantes concernées et se fondait sur d'autres conventions, accords et instruments internationaux, y compris ceux adoptés au titre de la Constitution de l'OMS. L'avant-projet présenté comprenait la première partie du plan (vision, préambule, champ d'application et objectifs), étant entendu que des sections supplémentaires seraient élaborées en fonction de nouvelles orientations données par le Bureau – ce point devant faire l'objet d'une discussion à la prochaine réunion du Bureau prévue pour le 30 juin 2022.

- Tout en se félicitant des présentations et des travaux du Secrétariat et des progrès accomplis à ce jour dans la rédaction de l'avant-projet, le Bureau a réaffirmé qu'il importait de veiller à ce que toutes les observations reçues des États Membres soient prises en considération dans le document. En outre, le Bureau a examiné d'autres aspects liés à l'avant-projet, à l'instar de la structure fondée sur les piliers stratégiques ou sur des catégories transversales, de la nature du document et des dispositions qui renvoient à d'autres instruments internationaux. Il a été noté que certains thèmes apparaissaient dans plusieurs observations. Ils portaient sur la propriété intellectuelle, sur les principes d'accessibilité financière, d'équité et de relèvement, et sur les questions liées aux droits humains. Le Bureau est convenu de la nécessité d'éviter les doubles emplois dans l'avant-projet et d'inclure une annexe pour fournir une source et des renvois. Le Bureau est en outre convenu de faire part par écrit de toute observation et proposition spécifique au Secrétariat afin de faciliter la révision du projet de document.

3. Disposition de la Constitution de l'OMS au titre de laquelle l'instrument pourrait être adopté

- Le Secrétariat a fait une présentation rappelant le mandat spécifique de la deuxième réunion de l'organe de négociation, à savoir identifier la disposition de la Constitution de l'OMS au titre de laquelle l'instrument devrait être adopté, comme le prévoit la décision SSA2(5) (2021). Le Bureau a souligné la nécessité de permettre un débat ouvert entre les États Membres quant à la voie à suivre qui convienne le mieux et il est convenu de l'intérêt d'éclairer le débat au moyen d'un document d'information donnant une vue d'ensemble des différents points de vue reçus au sujet du mandat.

4. Prochaine réunion du Bureau

- Le Bureau est convenu de tenir des réunions supplémentaires au cours de la semaine du 4 juillet 2022 afin de poursuivre la préparation de la deuxième réunion de l'organe de négociation.

= = =